



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Schoelcher, le 2 décembre 2022

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le directeur du journal **FRANCE ANTILLES**

- Objet :** Affichage de l'ouverture de la consultation du public sur le dossier d'enregistrement de la **Société LOCAVET**
- Références :** Article R.512-46-13 du code de l'environnement
- Pièces jointes :** a) communiqué d'affichage  
b) copie de l'arrêté préfectoral du 01/12/2022

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.512-46-13 du code de l'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir insérer dans votre journal, à la rubrique "annonces légales", dans votre prochaine édition, le communiqué ci-joint, relatif à l'arrêté préfectoral du 01/12/2022 portant mise en consultation du dossier de demande d'enregistrement présentée par la **Société LOCAVET** pour son activité de blanchisserie au Robert.

En application de la réglementation en vigueur, la facture est à établir au nom de l'exploitant concerné par le contenu de la publication, et à transmettre à son adresse, à savoir :

Monsieur Porry Francis (directeur)  
**Société LOCAVET**  
Menfenil – Zone industrielle de Trianon  
97 240 LE FRANÇOIS  
Tel : +596 596 502 029  
GSM : +596 696 405 250  
E-mail : supqhse@menfenil.com

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

La Cheffe du Service Risques,  
Énergie, Climat

  
**Isabelle GERGON**

DEAL Martinique  
Affaire suivie par : Xavier Guiret  
Nos réf : **22.350-391**  
BP7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher CEDEX  
05 96 59 58 58  
xavier.guiret@developpement-durable.gouv.fr  
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr